



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 6010042**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 29/12/2025 15H34 C:000008 I:29615  
V/REF : 1043220  
V/Email reçu le Lundi 29/12/2025 a 15H34

SEMCODA  
AGENCE OYONNAX  
188, RUE ANATOLE FRANCE  
C.S.30595  
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 03849  
IMMEUBLE : GUYNEMER - 03849  
21/23/25/31/33/35/RUE GUYNEME  
27  
01100 OYONNAX

Feillens, le 06 Janvier 2026

Référence Marché: M\_230509003-1  
LOCALISATION : 29 RUE GUYNEMER - OYONNAX - CLE PASS LOGT 1004 - RDC  
MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT SERRURES 1 PONT DANS LE SEJOUR  
MS00001 - MS00018  
Donneur d'ordre : M. J. KASSA

=====

**NATURE DE L'INTERVENTION :**

Travaux de menuiserie

LE 5 JANVIER 2026 A 10H30  
REPLACEMENT DE LA SERRURE SUR PORTE DU SÉJOUR

**DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :**

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.  
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.  
Nettoyage du chantier.  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====

| Quantité                 | Heures - Suppléments - Descriptif      | N°BT | P.U. HT |        |
|--------------------------|----------------------------------------|------|---------|--------|
| 1,00                     | MS00001-Forfait déplacement            | 1    | 92,43   | 92,43  |
| 1,00                     | MS00018-Rempl.Serrure 1 pt, porte int. | 1    | 35,94   | 35,94  |
| TOTAL H.T. ....          |                                        |      |         | 128,37 |
| T.V.A. a 10,00% ....     |                                        |      |         | 12,83  |
| TOTAL T.T.C. ....En EURO |                                        |      |         | 141,20 |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.  
Valeur en votre reglement au 28 Février 2026



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 6010042**

*Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365*

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal  
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)  
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros  
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :  
101 Avenue Paul Marcellin  
69120 VAULX-EN-VELIN



## Bon de Commande

N° : 1043220 du 29/12/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

### Lieu d'intervention

29 Rue Guynemer

01100 OYONNAX

### Référence de la Demande

N°: du

MUTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

03849-00001-00001-00004 H / Type 1BIS / RDC

Etage : RDC

01-EE-2212-TRA-61513100

Marché : M - 230509003-1

### Délai

Date limite exécution : 13/01/2026

### Observations

Loc sort: BENNAR / Loc entr: LV MUT du 29/12/25

CLE PASS

**Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.**

| Prestation à réaliser                                                                                                                                                                    | Qté  | PU HT | Mt HT | Mt TVA | Total TTC |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|--------|-----------|
| MS00001 Forfait déplacement                                                                                                                                                              | 1,00 | 92,43 | 92,43 | 9,24   | 101,67    |
| MS00018 Serrures 1 point, porte intérieure, label NF coffre en acier embouti époxy, 1 clé nickelée, tête à acier, pêne et fouillotaiton cloison 10 mm, y compris toutes sujétions SEJOUR | 1,00 | 35,95 | 35,95 | 3,60   | 39,55     |
| MS00083 Serrure BL + 2 clés PORTE DE BAL SANS SERRURE                                                                                                                                    | 1,00 | 46,22 | 46,22 | 4,62   | 50,84     |
| Total H.T.                                                                                                                                                                               |      |       |       |        | 174,60    |
| Total TVA                                                                                                                                                                                |      |       |       |        | 17,46     |
| Total TTC                                                                                                                                                                                |      |       |       |        | 192,06    |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN6



## Bon de Commande

N° : 1043220 du 29/12/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Demande de travaux suivie par KASSA Jérémy le 29/12/2025

**Le Responsable**  
**Nom et Signature**

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE D'OYONNAX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **29 Rue Guynemer 01100 OYONNAX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **OYONNAX**

le **29/12/2025**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**  
  
**Directrice Gestion Immobilière**

Numéro: 1043220